

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 MARS 2008**

=====

Date de convocation : 17.03.2008

Date d'affichage : 17.03.2008

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23

**Le 21 MARS 2008 à 20 H 30**

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 mars 2008, se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. Albert BAZIRE, Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme SAUVE Jacqueline, Mme MALACH Frédérique, Mme FOURMENTIN Francine, M. NICOLLE Noël, M. LEJEMBLE Gilbert, M. HAMEL Gérard, Mme HAMEL Manuella, Mme LAURENT Sophie, M. BAZIRE Albert, Mme JOUIN Marie-Thérèse, M. VARIN Jérôme, M. DESMASURES Jean-Claude, M. HEREL Olivier, M. SEGUIN Emmanuel, M. LEROUX Marcel, M. BOURDALE Jean-Pierre, Mme CANIOU Brigitte, M. DEVERE Claude, Mme JARDIN Odile, M. SIMON Luc, M. JOSEPH Franck, M. BARBELETTE Marc, M. LECHANOINE Jean-Michel.

=====

La séance a été ouverte sous la présidence de M. BAZIRE, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer dans leurs fonctions de Conseillers municipaux : Mme SAUVE Jacqueline, Mme MALACH Frédérique, Mme FOURMENTIN Francine, M. NICOLLE Noël, M. LEJEMBLE Gilbert, M. HAMEL Gérard, Mme HAMEL Manuella, Mme LAURENT Sophie, M. BAZIRE Albert, Mme JOUIN Marie-Thérèse, M. VARIN Jérôme, M. DESMASURES Jean-Claude, M. HEREL Olivier, M. SEGUIN Emmanuel, M. LEROUX Marcel, M. BOURDALE Jean-Pierre, Mme CANIOU Brigitte, M. DEVERE Claude, Mme JARDIN Odile, M. SIMON Luc, M. JOSEPH Franck, M. BARBELETTE Marc, M. LECHANOINE Jean-Michel.

M. Claude DEVERE, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence de l'Assemblée.

M. DEVERE s'adresse à ses Collègues :

« Chers Collègues,

Puisque c'est l'âge qui m'amène à présider cette séance, sachez que c'est avec fierté et émotion. Je voudrais remercier les Sourdevalais et Sourdevalaises qui nous ont fait l'honneur d'être au sein du Conseil municipal mais je voudrais vous dire ce que disait le Général de Gaulle « Nous ne sommes pas élus pour la place ou pour le plaisir mais nous sommes élus pour agir ».

Alors je demanderai que chacun agisse avec impartialité et dans le respect de la démocratie. »

**Election du Maire**

Premier tour de scrutin :

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire (conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du code Général des Collectivités Territoriales).

Sont déclarés candidats : M. Albert BAZIRE et Mme Francine FOURMENTIN.

Chaque Conseiller municipal a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.  
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
Ont obtenu :	
◇ M. BAZIRE Albert	16 voix
◇ Mme FOURMENTIN Francine	7 voix

M. Albert BAZIRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur BAZIRE a pris la parole :

« Mesdames et Messieurs et Chers Collègues,

Je m'adresse à vous toutes et à vous tous pour vous remercier de la confiance que vous m'accordez pour un nouveau mandat, le 4<sup>ème</sup> mandat de Maire et le 5<sup>ème</sup> mandat d' élu municipal.

Merci à nos électeurs qui ont fait acte de démocratie en votant en leur âme et conscience.

Je salue ceux qui nous ont quitté après avoir beaucoup travaillé pour l'essor de notre Commune et qui ont beaucoup apporté à quelque niveau que ce soit.

Je salue également celles et ceux qui n'ont pu être élus et ceci conjointement pour les deux listes.

Nous allons donc, à partir de cet instant travailler ensemble.

Ce travail, je le conçois comme une coopération dans la plus grande loyauté avec le seul souci de réaliser le maximum de choses en faveur de notre chère Commune et bien sûr en maîtrisant notre budget.

Nous sommes élus pour construire l'avenir de SOURDEVAL, ce qui pourrait vouloir dire « agissons ensemble pour notre Commune ».

Voilà pourquoi, après réflexion avec les Collègues de ma liste, et dans un souci d'ouverture, nous proposons à votre liste « Agir pour SOURDEVAL », et afin de travailler ensemble, une ouverture d'un poste d'adjoint supplémentaire.

Travaillons ensemble pour faire aboutir des projets, des décisions, en ayant toujours à l'esprit l'intérêt général de notre Collectivité.

### **Délibération sur le nombre d'Adjoints à élire**

M. le Maire propose donc de désigner six Adjoints, si les membres de la liste « Agir pour SOURDEVAL » sont prêts à accepter un poste d'Adjoint.

M. DEVERE demande si l'enveloppe globale reste la même. M. le Maire précise que le montant total des indemnités correspondrait à 4 indemnités d'Adjoint à taux plein.

M. DEVERE fait remarquer que le taux d'intégration dans la Communauté de Communes étant d'environ 70 %, il reste plus à faire à la Communauté de Communes qu'à la Commune.

Mme FOURMENTIN demande, s'il y a 6 Adjoints, s'ils sont automatiquement intégrés à la Communauté de Communes. M. le Maire explique que ce n'est pas automatique, cela dépendra de l'élection des délégués qui va avoir lieu tout à l'heure.

Messieurs LECHANOINE, HAMEL et DEVERE demandent pourquoi pas une ouverture avec seulement 4 ou 5 postes d'Adjoints. M. le Maire explique que c'est ce qu'il propose et que le vote aura lieu sur cette proposition s'ils acceptent un poste d'Adjoint. Il propose une suspension de séance pour permettre aux membres de la liste « Agir pour SOURDEVAL » de se concerter sur cette proposition.

#### *Suspension de séance.*

M. LECHANOINE explique que leur liste accepte le poste proposé, en faisant toutefois remarquer que leur liste se trouve moins représentée avec 6 Adjoints que s'il n'y en avait eu que 5.

Pour M. le Maire, ce qui compte ce n'est pas le nombre mais de travailler ensemble. Il remercie les membres de la liste « Agir pour SOURDEVAL » d'avoir accepté cette ouverture et fait remarquer que cela ne se fait pas dans beaucoup d'autres Communes. Il félicite également ses Collègues d'avoir accepté cette ouverture.

Le Conseil municipal décide donc de créer 6 postes d'Adjoints.

#### **Election du Premier Adjoint**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Albert BAZIRE élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Mme Sophie LAURENT et Mme Francine FOURMENTIN sont candidates au poste de 1<sup>er</sup> Adjoint.

#### Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
Ont obtenu :	
◇ Mme LAURENT Sophie	16 voix
◇ Mme FOURMENTIN Francine	7 voix

Mme Sophie LAURENT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Premier Adjoint et a été immédiatement installée.

### **Election du deuxième Adjoint**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième Adjoint.

Mme Marie-Thérèse JOUIN et Mme Francine FOURMENTIN sont candidates au poste de 2<sup>ème</sup> Adjoint.

#### Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
Ont obtenu :	
◇ Mme JOUIN Marie-Thérèse	16 voix
◇ Mme FOURMENTIN Francine	7 voix

Mme Marie-Thérèse JOUIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée deuxième Adjoint et a été immédiatement installée.

M. LECHANOINE indique à M. le Maire qu'il n'a pas donné les responsabilités de chaque Adjoint.

M. BAZIRE explique que cela se fera après l'élection, en discutant ensemble de ce qui convient au mieux à chacun selon ses compétences et ses disponibilités. Il ajoute qu'il sera nécessaire d'avoir une cohérence entre les compétences de la Commune et de la Communauté de Communes. Pour le sport, par exemple, les activités sont subventionnées par la Communauté de Communes alors que les structures appartiennent à la Commune.

M. LECHANOINE insiste car il ne voudrait pas que leur soit donné un poste qui n'est pas intéressant. Mme MALACH fait remarquer que tous les postes sont intéressants. M. le Maire ajoute qu'il souhaite proposer que les commissions soient ouvertes à titre consultatif à tous ceux qui le souhaiteraient, lorsqu'un sujet les intéresse, même s'ils ne sont pas membres de la commission.

### **Election du troisième Adjoint**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Adjoint.

M. Marcel LEROUX et Mme Francine FOURMENTIN sont candidats au poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint.

#### Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
Ont obtenu :	
◇ M. LEROUX Marcel	16 voix
◇ Mme FOURMENTIN Francine	7 voix

M. Marcel LEROUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième Adjoint et a été immédiatement installé.

### **Election du quatrième Adjoint**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième Adjoint.

M. Gilbert LEJEMBLE et Mme Francine FOURMENTIN sont candidats au poste de 4<sup>ème</sup> Adjoint.

#### Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
Ont obtenu :	
◇ M. LEJEMBLE Gilbert	16 voix
◇ Mme FOURMENTIN Francine	6 voix

M. LEJEMBLE Gilbert ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé quatrième Adjoint et a été immédiatement installé.

### **Election du cinquième Adjoint**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du cinquième Adjoint.

Mme Odile JARDIN et Mme Francine FOURMENTIN sont candidates au poste de 5<sup>ème</sup> Adjoint.

#### Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
Ont obtenu :	
◇ Mme JARDIN Odile	16 voix
◇ Mme FOURMENTIN Francine	6 voix

Mme Odile JARDIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée cinquième Adjoint et a été immédiatement installée.

### **Election du sixième Adjoint**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du sixième Adjoint.

Mme Francine FOURMENTIN est candidate au poste de 6<sup>ème</sup> Adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7
Ont obtenu :	
◇ Mme FOURMENTIN Francine	13 voix

Mme Francine FOURMENTIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée sixième Adjoint et a été immédiatement installée.

**Indemnités des Maire et Adjoint**

Monsieur le Maire propose que les indemnités soient fixées comme suit :

- ◇ Indemnité du Maire : 43 % de l'indice brut 1015 (soit une indemnité brute de 1 608.74 €\*)
- ◇ Indemnité du 1<sup>er</sup> Adjoint 14.5 % de l'Indice 1015 (soit 542.48 €\*)
- ◇ Indemnités du 2<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> Adjoint : 10.00 % de l'Indice 1015 (soit 374.13 €\*).

\* barème au 01.03.2008.

En application de la Loi n° 96-142 du 21 février 1996, ces indemnités sont majorées de 15%, la Commune de SOURDEVAL étant Chef-lieu de Canton, ce qui donne un montant brut de :

- 1 850.05 € pour l'indemnité du Maire
- 623.85 € pour l'indemnité du 1<sup>er</sup> Adjoint
- 430.25 € pour les indemnités du 2<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> Adjoints.

Le Conseil municipal adopte les bases d'indemnités proposées ci-dessus par 21 voix Pour et 2 abstentions (MM. DEVERE et LECHANOINE).

**Désignation des délégués à la Communauté de Communes**

M. le Maire explique qu'il convient de désigner 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants pour siéger au Conseil de la Communauté de Communes du Canton de SOURDEVAL.

Sont candidats pour les postes de délégués titulaires :

M. BAZIRE, Mme LAURENT, Mme JOUIN, M. LEROUX, M. LEJEMBLE, Mme JARDIN, Mme FOURMENTIN, Mme SAUVE, M. HAMEL, Mme HAMEL, M. BOURDALE, M. DEVERE, M. SIMON, M. BARBELETTE, M. LECHANOINE.

Sont élus délégués titulaires :

M. BAZIRE Albert	16 voix	Mme JARDIN Odile	16 voix
Mme LAURENT Sophie	16 voix	Mme FOURMENTIN Francine	21 voix
Mme JOUIN Marie-Thérèse	16 voix	Mme SAUVE Jacqueline	17 voix
M. LEROUX Marcel	16 voix	Mme HAMEL Manuella	17 voix
M. LEJEMBLE Gilbert	16 voix	M. BARBELETTE Marc	13 voix

Ont obtenu :

M. HAMEL Gérard	11 voix
M. BOURDALE Jean-Pierre	8 voix
M. DEVERE Claude	8 voix
M. SIMON Luc	7 voix

Sont élus délégués suppléants :

Mme MALACH Frédérique	M. SEGUIN Emmanuel
M. NICOLLE Noël	M. LECHANOINE Jean-Michel
M. VARIN Jérôme	Mme CANIOU Brigitte
M. DESMASURES Jean-Claude	M. JOSEPH Franck
M. HEREL Olivier	M. HAMEL Gérard

### **Désignation des délégués au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable**

M. le Maire indique qu'il convient de désigner 5 délégués titulaires pour siéger au Comité syndical du S.I.A.E.P. (Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de SOURDEVAL).

Sont candidats :

M. BAZIRE, Mme JOUIN, M. LEROUX, Mme MALACH, M. BARBELETTE.

Sont élus délégués :

M. BAZIRE Albert  
 Mme JOUIN Marie-Thérèse  
 M. LEROUX Marcel  
 Mme MALACH Frédérique  
 M. BARBELETTE Marc

### **Désignation des délégués au Syndicat intercommunal d'électrification du Canton de SOURDEVAL**

M. le Maire indique qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires pour siéger au Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'électrification du Canton de SOURDEVAL.

Sont candidats :

M. LEROUX, Mme JARIN, M. BOURDALE, M. SIMON.

Sont élus délégués :

M. LEROUX Marcel	16 voix
Mme JARDIN Odile	16 voix

Ont obtenu :

M. BOURDALE Jean-Pierre	7 voix
M. SIMON Luc	7 voix

## **Délibération sur le nombre de délégués au Centre Communal d'Action Sociale**

M. le Maire précise que le Conseil peut désigner entre 3 et 7 délégués au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, en plus de lui-même qui en est Président de droit. D'autres membres seront nommés à l'extérieur du Conseil municipal en nombre égal au nombre de Conseillers délégués.

M. le Maire propose de désigner 7 membres. Il précise que le C.C.A.S. a un rôle important et qu'il gère notamment les 11 logements de la Résidence Emmanuel Fortin et les bâtiments qui abritent le Foyer occupationnel des Gilberdières.

Le Conseil municipal donne son accord sur la nomination de 7 membres par 22 voix Pour et 1 abstention (M. DEVERE).

## **Désignation des délégués au Centre Communal d'Action Sociale de SOURDEVAL**

Sont candidats :

Mme JOUIN, M. LEROUX, Mme FOURMENTIN, Mme MALACH, M. NICOLLE, M. BOURDALE, Mme CANIOU.

Sont élus délégués :

Mme JOUIN Marie-Thérèse  
 M. LEROUX Marcel  
 Mme FOURMENTIN Francine  
 Mme MALACH Frédérique  
 M. NICOLLE Noël  
 M. BOURDALE Jean-Pierre  
 Mme CANIOU Brigitte

## **Constitution de la Commission des Finances, du personnel communal et des services généraux**

Le vote du Budget devant être effectué très prochainement (avant le 15 avril), il est nécessaire de constituer rapidement la Commission des Finances, commission qui aura aussi en charge le personnel communal et les services généraux de la Collectivité.

Sont désignés membres de la Commission des Finances :

Mme LAURENT Sophie	M. VARIN Jérôme
Mme JOUIN Marie-Thérèse	M. DESMASURES Jean-Claude
M. LEJEMBLE Gilbert	M. HEREL Olivier
Mme FOURMENTIN Francine	Mme CANIOU Brigitte
Mme MALACH Frédérique	M. DEVERE Claude
M. NICOLLE Noël	M. JOSEPH Franck
M. HAMEL Gérard	M. LECHANOINE Jean-Michel

Pour clore la réunion, M. le Maire remercie ses Collègues.



M. le Maire invite le Conseil à noter quelques dates :

- ✓ Mercredi 26 mars à 20 h 30 : réunion d'information sur le budget d'une Commune à la Mairie,
- ✓ Jeudi 27 mars à 14 h 30 au Teilleul : réunion d'information sur la comptabilité et les budgets par M. le Trésorier de MORTAIN,
- ✓ Lundi 1<sup>er</sup> avril à 20 h 00 : réunion des Adjointes pour la préparation du budget 2008,
- ✓ Mercredi 2 avril à 14 h 00 : colloque organisé par le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination du Mortainais), sur la santé en Pays de la Baie.
- ✓ Jeudi 3 avril à 20 h 30 : réunion de la commission des Finances pour la préparation du budget 2008,
- ✓ Mercredi 9 avril à 20 h 30 : réunion du Conseil municipal pour le vote du budget 2008.

La Secrétaire de séance,  
Manuella HAMEL.